


MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS - RÈGLEMENT NUMÉRO 929-23 - ANNEXE « 1 »
FORMULAIRE POUR LES REDEVANCES DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLÈRES
1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - DOSSIER NO : 453-11-_____
1.1 Identification de l'exploitant

Numéro d'enregistrement du Québec (NEQ) : 1 1 _____		Adresse de la carrière ou sablière exploitée :	
Nom			
Adresse		Ville	Code postal
Téléphone (bureau)			
Télécopieur			

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction	Téléphone
---------------	----------	-----------

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Numéro d'enregistrement du Québec (NEQ) : 1 1 _____		
Nom		
Adresse du siège social	Ville	Code postal
Téléphone (bureau)		
Télécopieur		

2 REDEVANCES
2.1 Redevances exigibles

Selon le projet de loi 82, adopté le 11 juin 2008, à l'Assemblée nationale, mis à jour selon le projet de loi 45, adopté en juin 2009, les redevances sont exigibles pour chaque tonne métrique de substances transportées hors du site d'exploitation de la carrière ou de la sablière.

Le montant est de 0,68 \$ par tonne métrique.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Paiement doit être reçu au plus tard le
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} janvier au 31 mai 2024	1 ^{er} août 2024
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} juin au 30 septembre 2024	1 ^{er} décembre 2024
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} octobre au 31 décembre 2024	1 ^{er} mars 2025

2.3 Appareil de pesée

<input type="checkbox"/>	Pesée sur place.
<input type="checkbox"/>	Pas de pesée. Indiquez la méthode utilisée pour évaluer les quantités de substances transportées.

2.4 Substances transportées hors du site

	Poids (en tonne métrique)	Volume (en mètre cube)
(A) Quantité totale de substances transportées hors du site, excluant la pierre de taille		
(B) Facteur de conversion		1.9
(C) Sous-total (A x B)		
(D) Quantité totale de pierre de taille transportées hors du site		
(E) Facteur de conversion		2.7
(F) Sous-total (D x E)		
(G) Sous-total (C + F)		
(H) Redevances exigibles par tonne métrique	0.68 \$	0.68 \$
(I) Sous-total (G x H)		
(J) Total		

3 ATTESTATION DE L'EXPLOITANT

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom

Fonction

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature

Date

NB : La Municipalité se réserve le droit de vérifier les données déclarées selon différents mécanismes de contrôle.

4 EXEMPTION DE L'EXPLOITANT

Déclaration de l'exploitant

Je, soussigné, déclare qu'aucune substance ne transite sur les chemins publics à partir du site (carrière/sablière) pour les raisons suivantes :

(L'exploitant est exempté de tout droit à l'égard de la période couverte par la déclaration)

Signature de l'exploitant : _____

Assermenté le

Date

devant

Commissaire à l'assermentation

5 DOCUMENTS À TRANSMETTRE

- Chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de la Municipalité de Val-des-Monts pour le total des redevances à payer (section 2.4).
- N'oubliez pas de signer l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance : *Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9*